

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 03 février 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le trois du mois de Février de l'An Deux Mil vingt à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pnr Médoc s'est réuni en conseil syndical à la salle des fêtes de la Mairie de St Sauveur, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

#### PRESENTS A LA SEANCE

##### Pour les Communautés de Communes :

- **CdC MEDOC ATLANTIQUE** : P. Meiffren – A. Bouchon – V. Chambaud – G. Chaveroux – F. Laporte – JL. Breton -
- **CdC MEDOC ESTUAIRE** : Cl. Ganelon – N. Ducourtioux - D. Fedieu - M. Fonmarty – N. Raimond – A. Bezac - Ph. Ducamp – S. Fourton - V. Ginestet -
- **CdC LA MEDULLIENNE** : P. Baudin – D. Chaussonnet – J. Gouin – C. Lagarde -
- **CdC CŒUR DE PRESQU'ILE** : A. Pierrard – JF. Lathuille – B. Savin – E. Rojo – P. Arbez – M. Saintout – P. Buggin – L. Bressan – JM. Feron – S. Raynaud – R. Jarris -

##### Pour les autres Collèges :

- **REGION NOUVELLE-AQUITAINE** : JJ. Corsan - H. Sabarot –
- **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE** : P. Got – S. Saubusse -
- **BLANQUEFORT** : JM. Deluche –
- **PAREMPUYRE** : M. Verdier –

Egalement présents : **personnalités qualifiées** : B. Simian Député de la Gironde

**Absents Excusés** : Monsieur Le Sous-Préfet, Ph. Dargent – L. Lapalu – X. Pintat – B. Lombrail – JA. Trijoulet – N. Leyondre – C. Moebs – M. Moga – L. Chaumeron – C. Martinez -

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Membres en exercice : 63  
Présents : 36  
Suffrages exprimés : 53, 17  
Pour : 53, 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 21/02/2020

Reçu en préfecture le 21/02/2020

AFFAIRE n° 03/02/2020 - 1

ID : 033-200088417-20200203-0330203-DE



## Recrutement d'un stagiaire sur la mission de diagnostic des MAEC sur les sites NATURA 2000 des marais estuariens du Médoc

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L124-6 et D124-8 ;  
Vu le code de la sécurité sociale ;

Considérant que le Parc naturel régional a en charge l'animation de trois sites Natura 2000 sur les marais estuariens du Médoc ;

Considérant que de nombreuses actions sont mises en place dans le cadre de cette mission dont un travail avec les éleveurs sur la mise en place de contrats agricoles (Mesures Agro Environnementales et Climatiques – MAEC-) ;

Considérant qu'avec près de 3 000 ha engagés depuis 2013 et environ 80 agriculteurs, les MAEC occupent une grande partie de l'animation, les autres missions concernant les contrats non agricoles, la mise en place de la Charte, la sensibilisation, la veille des politiques publique...etc ;

Considérant qu'un premier travail est en cours concernant l'évaluation des MAEC sur le territoire des marais estuariens du Médoc depuis septembre et jusqu'en janvier, avec quatre étudiantes du Master 2 « Biodiversité et Suivis Environnementaux » de l'Université de Bordeaux ;

Considérant qu'un état des lieux des protocoles naturalistes à mettre en place a été dressé et plusieurs agriculteurs ont été rencontrés pour récolter leur avis sur l'évolution des MAEC ;

Considérant l'opportunité de recruter un stagiaire niveau Bac+4 minimum pour le diagnostic des MAEC sur les marais estuariens du Médoc, avec les missions suivantes :

- Réaliser des inventaires naturalistes à partir de ce qui a été proposé par le projet tutoré précédent ;
- Etablir un (des) protocole(s) de récoltes de données agronomiques et économiques ;
- Mettre en place ces protocoles et les interpréter ;
- Proposer des perspectives voire de nouvelles MAEC correspondant à la fois : aux exigences de maintien (et d'amélioration) de la biodiversité demandée dans le cadre de Natura 2000 ; à la demande des agriculteurs (d'après les données récoltées par le projet tutoré) et aux exigences de la nouvelle programmation PAC (prévue pour 2021) ;

Considérant l'obligation pour le Syndicat d'octroyer une gratification pour tout stage supérieur à 2 mois, d'un montant correspondant à 15% du plafond de la sécurité sociale, soit 3,90 euros/heure au 01/01/2020, ce qui représente un montant mensuel prévisionnel de 523 euros ;

Considérant également la nécessité de rembourser les frais de déplacement et de repas exposés par le stagiaire dans le cadre de sa mission ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le recrutement d'un stagiaire sur 6 mois pour le diagnostic des MAEC sur les marais estuariens du Médoc ;
- D'autoriser le versement d'une gratification au stagiaire à recruter, sur la durée totale du stage, d'un montant légal correspondant à 15 %, du plafond horaire de la sécurité sociale, ce taux étant susceptible de modification selon la réglementation en vigueur ;

- D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et de repas dans le cadre de sa mission, dans les mêmes conditions que pour les salariés du Syndicat ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de stage et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

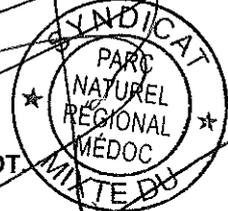
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'approuver le recrutement d'un stagiaire, son indemnisation ainsi que le remboursement des frais de déplacements ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU REGISTRE

#### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 03 février 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le trois du mois de Février de l'An Deux Mil vingt à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pnr Médoc s'est réuni en conseil syndical à la salle des fêtes de la Mairie de St Sauveur, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

#### PRESENTS A LA SEANCE

##### Pour les Communautés de Communes :

- CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. Meiffren – A. Bouchon – V. Chambaud – G. Chaveroux – F. Laporte – JL. Breton -
- CdC MEDOC ESTUAIRE : Cl. Ganelon – N. Ducourtioux - D. Fedieu - M. Fonmarty – N. Raimond – A. Bezac - Ph. Ducamp – S. Fourton - V. Ginestet -
- CdC LA MEDULLIENNE : P. Baudin – D. Chaussonnet – J. Gouin – C. Lagarde -
- CdC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. Pierrard – JF. Lathuille – B. Savin – E. Rojo – P. Arbez – M. Saintout – P. Buggin – L. Bressan – JM. Feron – S. Raynaud – R. Jarris -

##### Pour les autres Collèges :

- REGION NOUVELLE-AQUITAINE : JJ. Corsan - H. Sabarot –
- DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. Got – S. Saubusse -
- BLANQUEFORT : JM. Deluche –
- PAREMPUYRE : M. Verdier –

Egalement présents : personnalités qualifiées : B. Simian Député de la Gironde

Absents Excusés : Monsieur Le Sous-Préfet, Ph. Dargent – L. Lapalu – X. Pintat – B. Lombrail – JA. Trijoulet – N. Leyondre – C. Moebis – M. Moga – L. Chaumeron – C. Martinez -

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63  
 Présents : 36  
 Suffrages exprimés : 53, 17  
 Pour : 53, 17  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/02/2020  
 Reçu en préfecture le 24/02/2020  
 Affiché le 03/02/2020 - 05  
 ID : 033-200088417-20200203-0330302RESUL-DE

## Affectation des résultats de l'exercice 2019

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Considérant** que suite au vote du compte administratif, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat du dernier exercice du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc ;

**Considérant** les résultats du compte administratif 2019, à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	468 921,90 €	102 406,79 €	

**Considérant** que le déficit d'investissement reporté sera absorbé dans le budget du syndicat mixte du Parc naturel régional par un virement de la section de fonctionnement ;

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte Pays Médoc selon le tableau suivant :
- 

Libellé	Fonctionnement		Libellé	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
R 002 : Excédent reporté		468 921,90 €	D 001 : Déficit d'investissement reporté	102 406,79 €	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'approuver** et d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président

Henri SABARD



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 03 février 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le trois du mois de Février de l'An Deux Mil vingt à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pnr Médoc s'est réuni en conseil syndical à la salle des fêtes de la Mairie de St Sauveur, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

## PRESENTS A LA SEANCE

## Pour les Communautés de Communes :

- CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. Meiffren – A. Bouchon – V. Chambaud – G. Chaveroux – F. Laporte – JL. Breton -
- CdC MEDOC ESTUAIRE : Cl. Ganelon – N. Ducourtioux - D. Fedieu - M. Fonmarty – N. Raimond – A. Bezac - Ph. Ducamp – S. Fourton - V. Ginestet -
- CdC LA MEDULLIENNE : P. Baudin – D. Chaussonnet – J. Gouin – C. Lagarde -
- CdC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. Pierrard – JF. Lathuille – B. Savin – E. Rojo – P. Arbez – M. Saintout – P. Buggin – L. Bressan – JM. Feron – S. Raynaud – R. Jarris -

## Pour les autres Collèges :

- REGION NOUVELLE-AQUITAINE : JJ. Corsan - H. Sabarot –
- DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. Got – S. Saubusse -
- BLANQUEFORT : JM. Deluche –
- PAREMPUYRE : M. Verdier –

Egalement présents : **personnalités qualifiées** : B. Simian Député de la Gironde

**Absents Excusés** : Monsieur Le Sous-Préfet, Ph. Dargent – L. Lapalu – X. Pintat – B. Lombrail – JA. Trijoulet – N. Leyondre – C. Moebs – M. Moga – L. Chaumeron – C. Martinez -

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63  
 Présents : 36  
 Suffrages exprimés : 53,17  
 Pour : 53,17  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 24/02/2020

Reçu en préfecture le 24/02/2020

AFFAIRE n° 03/02/2020

ID : 033-200088417-20200203-0330302BP2020-DE



## Présentation et adoption du BP 2020

Après avoir donné lecture du projet du Budget Principal pour l'exercice 2020, chapitre par chapitre, selon une présentation par nature, le Président précise que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses selon le détail suivant :

- **Section Fonctionnement**

Budget Principal 2 131 215, 08 €

- **Section Investissement**

Budget Principal 553 953, 43 €

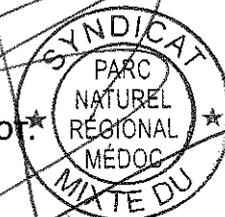
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'approuver le BP 2020 au niveau des chapitres arrêtés aux montants ci-dessus 2 131 215.08 € en fonctionnement et 553 953.43€ en investissement selon les tableaux ci-joints ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	484 761,95	0,00	693 963,18	693 963,18	693 963,18
012	Charges de personnel et frais assimilés	337 166,37	0,00	790 996,60	790 996,60	790 996,60
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 590,00	0,00	119 019,04	119 019,04	119 019,04
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>857 427,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 593 980,82</b>	<b>1 593 980,82</b>	<b>1 593 980,82</b>
66	Charges financières	755,71	0,00	1 795,57	1 795,57	1 795,57
67	Charges exceptionnelles		0,00	199,79	199,79	199,79
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	55 590,00		119 685,47	119 685,47	119 685,47
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>916 763,13</b>	<b>0,00</b>	<b>1 715 661,65</b>	<b>1 715 661,65</b>	<b>1 715 661,65</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	107 840,79		415 553,43	415 553,43	415 553,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			4 095,39	4 095,39	4 095,39
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>107 840,79</b>		<b>415 553,43</b>	<b>415 553,43</b>	<b>415 553,43</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 024 603,92</b>	<b>0,00</b>	<b>2 131 215,08</b>	<b>2 131 215,08</b>	<b>2 131 215,08</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=  
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 131 215,08

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	952 630,37	0,00	1 662 293,18	1 662 293,18	1 662 293,18
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>952 630,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>952 630,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>952 630,37</b>	<b>0,00</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>	<b>1 662 293,18</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 468 921,90

=  
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 131 215,08

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>415 553,43</b>
---	-------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources prévues correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de financer le rattachement du capital de la commune et les nouveaux investissements de la commune en 6<sup>e</sup> affectation.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 176,00	0,00	91 000,00	91 000,00	91 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	26 848,72	26 848,72	26 848,72
21	Immobilisations corporelles	163 503,00	0,00	272 669,12	272 669,12	272 669,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>227 679,00</b>	<b>0,00</b>	<b>390 517,84</b>	<b>390 517,84</b>	<b>390 517,84</b>
10	Dépôts, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 488,01	0,00	61 028,80	61 028,80	61 028,80
18	Compte de saison - affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>5 488,01</b>	<b>0,00</b>	<b>61 028,80</b>	<b>61 028,80</b>	<b>61 028,80</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>233 164,01</b>	<b>0,00</b>	<b>451 546,64</b>	<b>451 546,64</b>	<b>451 546,64</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>233 164,01</b>	<b>0,00</b>	<b>451 546,64</b>	<b>451 546,64</b>	<b>451 546,64</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 102 406,79

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 553 953,43

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	221 000,00	0,00	138 400,00	138 400,00	138 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 400,00</b>	<b>138 400,00</b>	<b>138 400,00</b>
10	Dépôts, fonds divers et réserves (hors 1066)		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de saison - affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 400,00</b>	<b>138 400,00</b>	<b>138 400,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	107 840,79		415 553,07	415 553,07	415 553,07
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			4 006,35	4 006,35	4 006,35
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>107 840,79</b>		<b>415 553,43</b>	<b>415 553,43</b>	<b>415 553,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>328 840,79</b>	<b>0,00</b>	<b>553 953,43</b>	<b>553 953,43</b>	<b>553 953,43</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 553 953,43

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 03 février 2020

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63

Aujourd'hui, le trois du mois de Février de l'An Deux Mil vingt à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pnr Médoc s'est réuni en conseil syndical à la salle des fêtes de la Mairie de St Sauveur, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

- CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. Meiffren – A. Bouchon – V. Chambaud – G. Chaveroux – F. Laporte – JL. Breton -
- CdC MEDOC ESTUAIRE : Cl. Ganelon – N. Ducourtioux - D. Fedieu - M. Fonmarty – N. Raimond – A. Bezac - Ph. Ducamp – S. Fourton - V. Ginestet -
- CdC LA MEDULLIENNE : P. Baudin – D. Chaussonnet – J. Gouin – C. Lagarde -
- CdC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. Pierrard – JF. Lathuille – B. Savin – E. Rojo – P. Arbez – M. Saintout – P. Buggin – L. Bressan – JM. Feron – S. Raynaud – R. Jarris -

Pour les autres Collèges :

- REGION NOUVELLE-AQUITAINE : JJ. Corsan - H. Sabarot –
- DEPARTEMENT DE LA GIRONDE : P. Got – S. Saubusse -
- BLANQUEFORT : JM. Deluche –
- PAREMPUYRE : M. Verdier –

Egalement présents : personnalités qualifiées : B. Simian Député de la Gironde

Absents Excusés : Monsieur Le Sous-Préfet, Ph. Dargent – L. Lapalu – X. Pintat – B. Lombrail – JA. Trijoulet – N. Leyondre – C. Moebs – M. Moga – L. Chaumeron – C. Martinez -

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 63

Présents : 36

Suffrages exprimés : 47,17

Pour : 47,17

Contre : 0

Abstention : 0

## Présentation et adoption du Compte Administratif 2019

Réuni sous la Présidence du Doyen d'âge, il sera proposé au comité de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019 du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc dressé par l'ordonnateur du Syndicat, son président Henri SABAROT, après que

celui-ci ait quitté la séance,

Il est donc proposé au Comité syndical de :

**1°) Donner acte** à l'ordonnateur du syndicat mixte Pays Médoc de la présentation faite du compte administratif 2019 du syndicat, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		71 973.55	-95 676.78		-23 703.23	
Opérations de l'exercice	557 389.83	954 338.18	-6 730.01	0.00	564 119.84	954 338.18
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>557 389.83</b>	<b>954 338.18</b>	<b>-102 406.79</b>		<b>564 119.84</b>	<b>954 338.18</b>
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>468 921.90</b>	<b>-102 406.79</b>			<b>366 515.11</b>

Ce qui donne le résultat de clôture suivant :

Libellé	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	SOLDE D'EXECUTION DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
Investissement	-95 676.78		- 6 730.01	- 102 406.79
Fonctionnement	71 973.55		396 948.35	468 921.90
<b>TOTAL</b>	<b>-23 703.23</b>		<b>390 218.34</b>	<b>366 515.11</b>

**2°) Constater** les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2019 :

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire.

- 3°) Constaté qu'il n'y a pas de reste à réaliser ;
- 4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

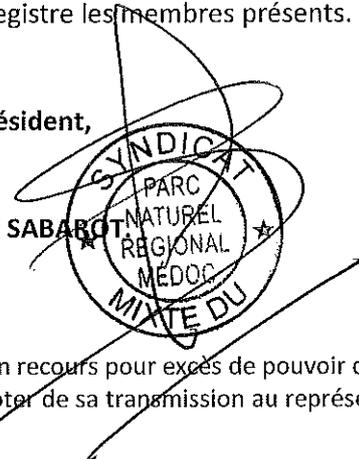
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'approuver** le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2019.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

Programme d'actions 2020 - Dépenses

Vocations de la Charte	Mesures de la Charte	Num Actions	Nom du projet	Nom développé	Description	Montant au programme d'action 2020
Le Médoc, presque île évolutive qui accorde ses activités humaines avec les dynamiques naturelles	110	110-01	NATURA 2000	Bien gérer les espaces Natura 2000	Appui aux propriétaires et gestionnaires de terrains situés en zones Natura 2000 pour mettre en place des mesures de bonne gestion et les faire accéder à des aides financières	9 600,00 €
		110-03	UTILES CHAUVE-SOURIS	Des chauve-souris chez nous	Connaître les populations de chauve-souris en Médoc, espèce extrêmement utile, notamment dans la lutte contre les ravageurs	20 000,00 €
		110-04	3 E	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	La prolifération d'espèces exotiques invasives animales et végétales a des effets néfastes sur la biodiversité et les activités locales, mais également en matière de santé (allergies). Il s'agit de coordonner la mise en oeuvre d'actions de lutte contre les espèces exotiques invasives. Les espèces exotiques envahissantes ciblées sont les suivantes (liste non exhaustive) : - Espèces animales : Tortue de floride, Grenouille taureau, Ecrevisses américaines...- Espèces végétales : Jussies, Baccharis, Ambroisie, Crassule de Helms...	3 800,00 €
		110-06	ACTION POLLINISATEURS : ABEILLES SAUVAGES	Connaître et protéger une famille de pollinisateurs : les abeilles sauvages	La connaissance et la prise en compte des pollinisateurs sauvages (papillons, abeilles sauvages, diptères, etc) est faible. Poutant leur action est primordiale en matière de reproduction végétale, y compris en matière agricole, viticole et sylvicole. Ce projet est une coopération entre les 5 Pnr de Nouvelle Aquitaine	3 360,00 €
	111	111-01	ARPEUTEURS	Mise en réseau des gestionnaires de milieux	Partage de connaissances et savoirs-faire dans la gestion des milieux	Temps passé
		111-02	RESSOURCES PAT NAT	Centre de ressources territorial (CRT) patrimoine naturel	Organisation des données pour mise à disposition des membres du Pnr Médoc	Temps passé
	122	122-01	PAYSAGES AGRI	Paysages et pratiques agricoles	Accompagnement des projets issus de l'AMI Paysage Agri : Ecopastoralisme/ Découverte et médiation aux paysages agricoles	Temps passé
		122-02	CONSEILS PAYSAGES	Conseil et accompagnement aux projets d'amélioration paysagère dans le territoire	Appui à la réalisation des projets et aménagements qualitatifs en matière de paysage	Temps passé
		122-03	OPÉRATION PAYSAGE	Programme de préservation, d'amélioration, et de valorisation des éléments emblématiques des paysages médocains	Accompagnement des projets visant le maintien, la réimplantation ou la valorisation d'éléments structurants du paysage du Médoc. Expérimentation sur 3 communes pilotes	10 000,00 €
		122-04	PUB ET SIGNALÉTIQUE	Appuyer les collectivités locales concernant l'affichage publicitaire et la mise en place d'une signalétique de qualité	Elaboration d'une Charte de publicité et de signalétique = guide repère pour les communes	20 000,00 €
		122-05	PUB ET SIGNALÉTIQUE	Appuyer les collectivités locales concernant l'affichage publicitaire et la mise en place d'une signalétique de qualité	Appui à la mise en oeuvre d'une signalétique de qualité à travers des schémas de signalétique locale communaux et une aide financière à l'acquisition et pose des matériels de signalétique Expérimentation sur 3 à 5 communes pilotes	15 000,00 €
	123	123	LABO DES TRANSITIONS	Initiatives positives pour un territoire viticole et agricole s'adaptant aux défis de demain	Repérage, valorisation, expérimentations, mise en réseau des initiatives engagées par les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les habitants visant la prise en compte de la biodiversité, la réduction des traitements phytosanitaires, l'adaptation au changement climatique. Cette action sera présentée à un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine.	33 500,00 €
	124	124-01 et 124-2	HABITANTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Education au développement durable et au territoire pour petits et grands	Conception et mise en oeuvre d'un programme d'actions et d'animations territoriales (sorties nature, médiations culturelles...) d'éducation à l'environnement. Ex: Organisation des journées mondiales des zones humides Projets visant les scolaires en lien avec les enseignants et les équipes périscolaires Développement des sciences participatives	26 000,00 €
131	131-01	PRECA'ENER	Agir sur la réduction des consommations énergétiques, notamment auprès des publics vulnérables	Intervention de la Maison Eco-Mobile (de l'association CREAQ) pour aller au contact des personnes en précarité énergétique (15 interventions sur tout le Médoc en 2020), formation des accompagnants sur ce sujet, expérimentation "Tout faire dans la dentelle" du CREAQ pour accompagner les situations complexes.	9 000,00 €	
faire qu'il prend soin de ses équilibres pour renforcer son essor	211	211-01	LEADER EN MEDOC	Gestion locale et valorisation du programme européen LEADER	Gérer l'enveloppe d'1,68M d'€ attribuée au Médoc (AAP remporté en 2015) en animant un comité de programmation associant acteurs publics et privés pour sélectionner les projets financés, accompagner les porteurs de projets. Opération de valorisation des projets financés durant le Joli mois de mai de l'Europe	2 500,00 €
		211-03	TIERS-LIEUX	Politique d'accueil à travers le réseau des Tiers-Lieux Médocains	Dans le cadre d'une politique d'accueil d'entrepreneurs en Médoc, il s'agit d'accompagner la création de Tiers-lieux (au nombre de 8 en 2020) et leur structuration en "réseau des Tiers-lieux Médocains" permettant de développer des projets d'incubateurs et de formation de pairs à pairs	5 050,00 €
		211-05	ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE	Vers un territoire social et solidaire	Il s'agit d'établir un diagnostic de l'Economie Sociale et Solidaire et de définir une stratégie et les outils pour accompagner son développement. Dans le même temps, 2 tests de transfert d'expérience ESS seront accompagnés: glanage solidaire et conserverie artisanale	8 000,00 €
	212	212-01	SAISONNIERS	Agir sur le travail saisonnier en Médoc	Un plan d'actions pour améliorer l'accueil des saisonniers (viticulture, agriculture et tourisme) a été élaboré. Les premières actions ont été lancées (guide d'accueil, formation à la domiciliation, publications des offres d'emploi, mise en relation offre-demande). Il s'agit de poursuivre cette mise en oeuvre et d'amplifier les actions : travail sur l'hébergement, la mobilité... Il s'agira de répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine.	33 930 €
		212-01	FILIERE ELEVAGE	Construire une filière locale élevage	Maintenir et valoriser l'élevage (en majorité bovin viande) pratiqué dans les prairies humides du Médoc en développant une filière courte locale.	5 500,00 €
		212-02	MARQUE VALEURS PARC	Déploiement de la Marque "Valeurs Parc"	Labeliser les premiers produits Marque "Valeurs Parc" (hébergement ou prestations touristiques, produits locaux, savoirs-faire artisanaux...) et les promouvoir.	11 000,00 €
221-01					5 000,00 €	

Vocations de la Charte	Mesures de la Charte	Num Actions	Nom du projet	Nom développé	Description	Montant au programme d'action 2020	
Le Médoc, territoire solidaire	221	221-02	NOUVEAUX AGRIS	Faciliter l'installation agricole	Repérer du foncier mobilisable pour installer de nouveaux agriculteurs (maraîchage et autre) grâce à l'animation d'une instance partenariale locale (communes, Chambre d'agri, SAFER...) puis mettre en place des outils de repérage des porteurs de projets en lien avec les centres de formation, d'aide à l'installation (Espaces-test, appui en matière d'urbanisme, d'agronomie...)	7 000,00 €	
		221-03			Animation d'une démarche partenariale visant à la valorisation et accompagnement du métier d'agriculteur en lien avec les acteurs de l'orientation, de l'insertion et de la formation	Temps passé	
		221-04	TOUS MARAICHERS!	Initiatives citoyennes maraichères	Il existe plusieurs formes d'auto-production alimentaires par les habitants : "jardins partagés", "ateliers de production collective" .... Il s'agit de les repérer et les mettre réseau.	Temps passé	
	222	222-01	DU LOCAL DANS LES ASSIETTES	Des produits locaux dans les assiettes	Il s'agit de développer plusieurs actions visant à faire se rencontrer l'offre et la demande locale : - Mise à jour et diffusion d'un « guide des producteurs médocains » - Mise en relation avec les artisans et commerçants pouvant valoriser les produits en Médoc et sur la Métropole bordelaise	1 000,00 €	
		222-03				Introduction de produits locaux dans les cantines scolaires et en restauration hors domicile	10 000,00 €
		222-04					
		222-05	DEFI FAMILLE A ALIMENTATION POSITIVE	Défi famille à alimentation positive	Accompagnement collectif de 10 familles sur plusieurs sujets : anti-gaspi, s'approvisionner près de chez soi, bien se nourrir avec un petit budget... Partenariat Agrobio	14 000,00 €	
	231	231-01	VERS UNE MEILLEURE MOBILITÉ	Appui à la plateforme mobilité du CD 33		Temps passé	
	232	232-01	CONTRAT LOCAL DE SANTE	Animation du CLS et information au public	Animation de la démarche et coordination des actions du Contrat Local de Santé du Médoc avec l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine - Communication des actions du CLS	5 000,00 €	
		232-02	ÉLUS ACTEURS CLÉS SANTÉ	Les élus: des acteurs clés dans la santé des habitants	Accompagnement des élus en tant qu'acteurs clés dans la santé des habitants: élaboration d'un kit-outils à destination des élus, formations et visites terrain Partenariat UDCCAS	7 000,00 €	
		232-03	RESSOURCES SANTÉ SOCIAL	Centre de ressources territorial (CRT) santé social	Organisation et animation du centre ressources « santé » en Médoc, repérage et capitalisation d'expériences, publication de guides pratiques	Temps passé	
		232-04	AVENIR OFFRE SANTÉ	Programme de lutte contre la désertification médicale	En complément de la cellule locale d'appui (ARS, PTA, Pnr, Clinique, CPAM...) mise en place pour accompagner les professionnels de santé vers de nouvelles organisations plus collaboratives afin d'être plus attractives, il s'agit de développer des actions de promotion du territoire auprès de nouveaux professionnels	Temps passé	
		232-05	SANTÉ ENVIRONNEMENT	Education en santé-environnement du public et des partenaires locaux	Développer des actions de sensibilisation et de formation sur la santé-environnementale (collectivités, professionnels, grand public) : qualité de l'air intérieur, risques sanitaires en milieux naturels, alimentation et pratiques domestiques...	10 000,00 €	
		232-06	SOLIDARITÉ MÉDOC SANTÉ	Réseau Solidarité-Médoc-Santé	Animation de la démarche « Solidarité Médoc Santé » et du réseau des acteurs relais-santé, formations et compétences locales : renforcer un réseau d'intervenants locaux pour accompagner les publics fragiles	2 000,00 €	
		241	241-01	CULTURE MEDOC	La culture pour s'approprier le Médoc	Programme de découverte et de compréhension du territoire par la médiation culturelle, accessible à tous.	15 000,00 €
	Le Médoc, territoire ouvert et acteur d'une relation équilibrée avec la métropole et les territoires voisins	311	311-01	INTER-SCOT MEDOC	Planifions l'évolution du territoire médocains	Constitution et animation de l'instance de coordination des SCOT Médocains	Temps passé
			311-02	CONSEIL URBA	Réseau des techniciens de l'urbanisme	Mise en réseau des personnes en charge de l'urbanisme et de l'aménagement des collectivités afin de partager connaissances, expériences et savoir-faire	Temps passé
			311-03	CONSEIL URBA	Conseil en urbanisme auprès des collectivités locales	Appui conseil en matière d'urbanisme et de paysage auprès des collectivités membres du Pnr	Temps passé
			311-04	INTER-SCOT GIRONDIN	Planifions l'évolution des territoires girondins	Contribution active à l'instance de coordination des SCOT Médocains au sein de l'InterSCOT Girondin	Temps passé
		312	312-01	LIVRES BLANC PAYSAGE	Pour un urbanisme de qualité en Médoc	Réalisation de la collection des livres blanc de l'urbanisme, du paysage et du patrimoine (outil non réglementaire recensant les expériences et bonnes pratiques pour améliorer la valorisation des paysages et des patrimoines dans les communes) et animation visant son appropriation et à faciliter son usage (voyage d'études, co-construction avec les structures de SCOT, appui-conseils pour la réalisation des documents d'urbanisme...). Thèmes : les nouvelles formes d'habitat, les entrées de bourg...	20 000,00 €
			312-02	PARTICIPATIONS HABITANTES	Ateliers participatifs sur le paysage, l'aménagement et l'urbanisme	Mise en oeuvre des ateliers participatifs du paysage permettant la conception collective de projets de développement et d'aménagements et expérimentation de petits aménagements. Ex : aménagement du bourg d'un village, conception d'un lieu de vie pour les habitants...	5 500,00 €
312-03			OPÉRATION PAYSAGE	Amélioration des lisières	Programme d'appui au traitement des lisières (vigne/habitation, forêt/habitations, entrée de bourg...) et aux espaces publics Expérimentation sur 2 communes pilotes	15 000,00 €	
331		331-01	DESTINATION PNR MEDOC	Structuration et promotion de la destination Pnr Médoc	Outils de promotion, campagnes photos, accueil presse, salons	25 500,00 €	
		331-02	COOPE TOURISME MEDOC-BDX METROPOLE	Contrat de destination avec Bordeaux Métropole	Contrat de destination avec Bordeaux Métropole : oenotourisme, tourisme fluvial	5 000,00 €	
		331-03	RESEAU TOURISME DURABLE	Développement du tourisme durable en Médoc	Mise en réseau des professionnels et prestataires du tourisme en Médoc (forum annuel, voyages d'études, montage de projets collectifs). Professionalisation sur le tourisme durable- coopération	20 000,00 €	
		331-04	DECOUVERTE ATYPIQUE DU MEDOC	Découverte innovante du Médoc	Démarche participative pour organiser une découverte atypique du Médoc au sein de laquelle les habitants sont les guides du territoire	41 000,00 €	
332		332-01	ECO-TOURISME EN MEDOC	Sur les chemins de l'écotourisme	Développement des filières « tourisme de nature », « tourisme rural » et « éco-tourisme » ainsi que « tourisme sportif »	11 800,00 €	
		332-02	MEDOC en ITINERAIRES	Itinérances en Médoc	Appui à l'aménagement d'itinéraires avec les acteurs compétents, maillant l'ensemble du territoire permettant la découverte est-ouest et nord-sud du Médoc. Mise en tourisme des itinéraires	28 000,00 €	
333		333-01	ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN MEDOC	Développement de l'oenotourisme	Animation de la route des vins de bordeaux en Médoc	Temps passé	
		333-02	PATRIMOINE et TOURISME	Découvrez les sites patrimoniaux du Médoc	Développement d'offres complémentaires au vignoble (Découverte du patrimoine, Mise en valeur de l'Estuaire...)	12 000,00 €	
334		334-01	ATTENTION!	Tourisme et risques	Programme visant l'éducation des clientèles touristiques à l'environnement littoral, aux risques d'érosion côtière, au risque d'incendie en forêt, aux baïnes... (déchets, préservation des dunes...)	5 000,00 €	
TOTAL							481 040,00 €

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

\*\*\*\*\*

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 03 février 2020

**Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 63**

Aujourd'hui, le trois du mois de Février de l'An Deux Mil vingt à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Pnr Médoc s'est réuni en conseil syndical à la salle des fêtes de la Mairie de St Sauveur, sous la Présidence de Monsieur Henri SABAROT, Président.

#### PRESENTS A LA SEANCE

##### Pour les Communautés de Communes :

- **CdC MEDOC ATLANTIQUE** : P. Meiffren – A. Bouchon – V. Chambaud – G. Chaveroux – F. Laporte – JL. Breton -
- **CdC MEDOC ESTUAIRE** : Cl. Ganelon – N. Ducourtioux - D. Fedieu - M. Fonmarty – N. Raimond – A. Bezac - Ph. Ducamp – S. Fourton - V. Ginestet -
- **CdC LA MEDULLIENNE** : P. Baudin – D. Chaussonnet – J. Gouin – C. Lagarde -
- **CdC CŒUR DE PRESQU'ILE** : A. Pierrard – JF. Lathuille – B. Savin – E. Rojo – P. Arbez – M. Saintout – P. Buggin – L. Bressan – JM. Feron – S. Raynaud – R. Jarris -

##### Pour les autres Collèges :

- **REGION NOUVELLE-AQUITAINE** : JJ. Corsan - H. Sabarot –
- **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE** : P. Got – S. Saubusse -
- **BLANQUEFORT** : JM. Deluche –
- **PAREMPUYRE** : M. Verdier –

**Egalement présents : personnalités qualifiées** : B. Simian Député de la Gironde

**Absents Excusés** : Monsieur Le Sous-Préfet, Ph. Dargent – L. Lapalu – X. Pintat – B. Lombrail – JA. Trijoulet – N. Leyondre – C. Moebis – M. Moga – L. Chaumeron – C. Martinez -

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Membres en exercice : 63

Présents : 36

Suffrages exprimés : 53, 17

Pour : 53, 17

Contre : 0

Abstention : 0

AFFAIRE n° 03/02/2020 - 12

## Renouvellement pour 6 mois du contrat à durée déterminée de la Chargée de mission « médiation événementielle »

(art. 3,1° de la loi du 26 janvier 1984)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier son article 3,1° ;

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le contrat à durée déterminée établi le 1<sup>er</sup> octobre 2019 sur le fondement de l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, pour une période de 6 mois prenant fin le 2 avril 2020, afin de faire face à un accroissement d'activité dans le domaine de la médiation événementielle ;

Considérant la nécessité pour le Parc naturel régional de renouveler le contrat de la chargée de mission « médiation événementielle » pour une période de 6 mois, pour la mise en œuvre du programme d'animations 2020, dans l'attente du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dans le domaine de Education à l'environnement et au territoire ;

Considérant la possibilité pour l'employeur de renouveler un contrat à durée déterminée établi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans la limite de 12 mois et sur une période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Il est donc proposé au Comité Syndical de décider :

- Le renouvellement pour 6 mois et à temps complet, sur la période du 3 avril au 2 octobre 2020, du contrat à durée déterminée conclu avec la chargée de mission « médiation événementielle » pour l'exercice des missions suivantes :
  - o Programmation et appui à l'organisation du programme d'animation (bilan des JMZH, fête des mares, échappées du Pnr, projet éco-délégués...)
  - o Conception d'outils de médiation et d'animation ;
- De conserver le mode de calcul de la rémunération de l'agent, sur la base des indices IB420/IM373 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail de l'agent ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Le renouvellement pour 6 mois et à temps complet, sur la période du 3 avril au 2 octobre 2020, du contrat à durée déterminée conclu avec la chargée de mission « médiation événementielle » pour l'exercice des missions suivantes :
  - Programmation et appui à l'organisation du programme d'animation (bilan des JMZH, fête des mares, échappées du Pnr, projet éco-délégués...);
  - Conception d'outils de médiation et d'animation ;
- De conserver le mode de calcul de la rémunération de l'agent, sur la base des indices IB420/IM373 ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de travail de l'agent ;
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires à l'aboutissement favorable de ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT,



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.